

Jours hier huit  
 Voir en son  
 Fait en cette  
 Mairie qu'il me présente Et auquel il  
 a donné les prénoms de pierre aimable, J'après  
 cette déclaration que les citoyens  
 Calby St Marie marguerite Delalande ont  
 certifié conforme à la vérité de la représenta-  
 tion qui m'a été faite de l'enfant  
 renommé. J'ay rédigé le présent acte que J'ay  
 signé seul, le citoyen Charles Calby père de  
 l'enfant & les deux témoins Mayent  
 déclaré ne savoir rien de ce qui est  
 fait en la maison commune de Sassetôt le  
 jour moi Et au que dessus.

Six<sup>e</sup> feuille

domicile

Commune, d'un enfant

Dubocq